

ANNEXE 29

AXE 2013	
Intitulé	Autisme et troubles envahissants du développement
Contexte	La mesure 5 du plan autisme 2008/2010, confiée à l'EHESP, la mise en place d'une formation de formateurs, pour la diffusion du corpus de connaissances élaboré selon une méthodologie formalisée de consensus d'experts, et publié par la HAS en 2010. Les formations de formateurs, débutées en septembre 2011, s'achèveront en juin 2012. Le redéploiement pourra s'effectuer dans les régions, dès la formation de formateurs réalisée : les formateurs sont des professionnels du secteur sanitaire et d'autres secteurs, qui proposeront dans chaque région, des formations aux personnels, en lien avec les CRA pour le suivi du redéploiement. La diffusion du corpus commun de connaissances sur l'autisme et autres TED permettra à l'ensemble des acteurs et des professionnels impliqués auprès des personnes autistes, d'acquiescer ou réactualiser les connaissances indispensables pour accompagner ces publics et développer le positionnement le plus propice à une approche interinstitutionnelle et pluridisciplinaire des besoins des personnes avec TED, sans entrer dans les polémiques qui peuvent exister entre les différents modes de prise en charge
Objectifs de la formation	Appropriation du corpus commun de connaissance sur l'autisme et les TED élaboré en 2010 par la HAS par les professionnels des différents milieux de prise en charge de ce public, notamment des services de psychiatrie.
Eléments du programme	Compréhension des acquis en termes de connaissances scientifiquement validées et/ou consensuelles sur l'autisme et les troubles envahissants du développement. Compréhension des mécanismes permettant aux acteurs de mettre en synergie des connaissances, points de vue et savoirs faire divers, dans l'intérêt des personnes autistes ou avec TED.
Public	infirmier, assistante sociale, aide soignante, AMP, orthophoniste, éducatrice, psychologue, neurologue, psychiatre, pédopsychiatre, etc...
Observations complémentaires	

DGOS/RH4

ANNEXE 30

AXE 2013	
Intitulé	Le dépistage de l'infection à VIH : contribution des soignants à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie
Contexte	Jusqu'à présent, le dépistage de l'infection à VIH était fondé sur une démarche volontaire dans le contexte d'une prise de risque. La mise à disposition de nouveaux traitements, et la persistance d'un retard au diagnostic de certains groupes ne considérant pas ou n'étant pas identifiés comme étant « à risque » ont amené la Haute autorité de santé (HAS) à montrer l'efficacité d'une proposition de dépistage élargie à l'ensemble de population générale adulte¹. Il s'agit d'ajouter au dispositif actuel de dépistage qui repose sur l'initiative de la personne, une invitation au test en population générale par les professionnels de santé de première ligne, notamment à l'occasion d'un recours aux soins quel qu'en soit le motif. C'est pourquoi diversifier l'offre de dépistage en particulier en la « banalisant » en population générale est une des principales mesures du plan national de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles 2010-2014². Les tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à VIH (TROD) représentent un outil intéressant pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie. Depuis 2008 ces réactifs ont été utilisés dans le cadre d'expérimentations menées dans les urgences d'Ile de France et dans des lieux associatifs. Depuis l'arrêté du 9 novembre 2010³, les TROD peuvent également être réalisés plus largement, en dehors de ces expérimentations, par des professionnels de santé (médecins, biologistes, sages-femmes, infirmiers, techniciens de laboratoire) dans les établissements et services de santé et par des intervenants associatifs (professionnels de santé ou non) ainsi que dans des structures de prévention ou des structures associatives impliquées en matière de prévention sanitaire.
Objectifs de la formation	A l'issue de la formation les bénéficiaires devront : - comprendre les enjeux du dépistage pour la personne dépistée et pour la collectivité, - maîtriser les bonnes pratiques de dépistage : indications, prise en charge du partenaire, conseil préventif... - intégrer l'acte de dépistage dans une approche globale de santé sexuelle et respectueuse des choix d'orientation sexuelle (risques liés aux IST, grossesses non désirées, violences, mal-être lié à l'homophobie, addictions et prises de risques), - pouvoir utiliser des TROD et en interpréter les résultats, - être à même de contribuer à l'articulation entre le dépistage, la prévention, le traitement post exposition et l'accès aux soins.

¹ Dépistage de l'infection par le VIH en France. Stratégies et dispositif de dépistage ; HAS : octobre 2009² Actions T18, M7, HSH LBT 14, UD4, P6, DOM8³ Arrêté du 9 novembre 2010 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2)

DGOS/RH4



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction des ressources humaines
de système de santé
Bureau des ressources humaines
hospitalières (RH4)
Personne chargée du dossier :
Farahnaz, Emma SOROUSH
tél. : 01 40 56 69 53
fax : 01 40 56 50 89
mél. : emma.sorouch@sante.gouv.fr

La ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
d'agences régionales de santé (pour exécution),

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
(pour mise en œuvre)

CIRCULAIRE N°DGOS/RH4/2012/206 du 22 mai 2012 relative aux axes et actions de formation
nationales prioritaires à caractère pluriannuel, concernant l'ensemble des agents des
établissements mentionnés à l'article 2 de la loi N°89-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : AFS1224019C

Classement thématique : Professions de santé

Validée par le CNP le 16 mai 2012 - Visa CNP 2012-134

Catégorie :

Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve le cas
échéant, de l'examen particulier des situations individuelles

Résumé :

Orientations nationales de formation 2013 et plan de formation des établissements relevant de
la fonction publique hospitalière

Mots-clés :

Plan de formation – Développement Professionnel Continu – thématiques prioritaires de formation –
Actions de formation nationales prioritaires

Annexes :

- Annexe 1 : Interfaces « ville/hôpital » : Préparer la sortie du patient hospitalisé
- Annexe 2 : Evaluation et prise en charge de la douleur aux urgences hospitalières
- Annexe 3 : Education thérapeutique du patient (ETP) atteint de maladie chronique
- Annexe 4 : Maladies rares : actualisation des connaissances
- Annexe 5 : Renforcer le rôle de l'aide-soignante(AS) et d'aide médico- psychologique (AMP)
dans le dépistage et la prévention de la dénutrition en établissement de santé, médico
social et social
- Annexe 6 : Diagnostic précoce des personnes à risque suicidaire élevé et prise en charge des
personnes ayant réalisé une tentative de suicide
- Annexe 7 : Addictions - Consommation d'alcool chez la femme enceinte
- Annexe 8 : Gestion des réclamations et des plaintes des usagers
- Annexe 9 : Formation à la démarche palliative et à l'accompagnement des personnes en fin de
vie des personnels des USP, EMSP et services disposant de LISP
- Annexe 10 : Formation à la bientraitance en institution
- Annexe 11 : Formation Centres Parkinson : prise en charge de la maladie de Parkinson
- Annexe 12 : Garantir la confidentialité et la sécurité du système d'information (SI)
- Annexe 13 : Gestion de projets de systèmes d'information dans les établissements
- Annexe 14 : Prévention des erreurs médicamenteuses évitables : mieux connaître, mieux former
et informer, mieux organiser
- Annexe 15 : Elimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- Annexe 16 : Gestes et soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle
- Annexe 17 : Formation à la démarche de comités de retour d'expérience dans le cadre de la
mise en place d'analyses de risques en établissement
- Annexe 18 : Sensibilisation aux risques liés aux pratiques non conventionnelles
- Annexe 19 : Prévention des situations de violences au sein des établissements
- Annexe 20 : Gestion du risque amiante dans les établissements
- Annexe 21 : Prévention et prise en charge des accidents d'exposition au risque de transmission
du VIH et des hépatites dans les établissements
- Annexe 22 : Développement d'une culture de prévention des risques professionnels dans les
établissements
- Annexe 23 : Acquisition de compétences « *développement durable* » pour les métiers de la
santé
- Annexe 24 : La comptabilité analytique : Le Tableau Analytique Commun (TAC), le Retraitement
Comptable (RTC), les comptes de résultats par pôle : production, fiabilisation,
utilisation.
- Annexe 25 : Accompagnement de la mise en place des nouveaux référentiels de formation
- Annexe 26 : Prévention des risques psychosociaux (RPS) et développement du bien être au
travail
- Annexe 27 : Laïcité : principes et fondements
- Annexe 28 : Biologie médicale : les exigences en matière d'accréditation
- Annexe 29 : Autisme et troubles envahissants du développement
- Annexe 30 : Dépistage de l'infection à VIH : contribution des soignants à la mise en œuvre d'une
nouvelle stratégie
- Annexe 31 : Tuberculose nosocomiale: prévention de la transmission croisée
- Annexe 32 : Diagnostic de la dengue et du chikungunya et notions de base en entomologie
médicale
- Annexe 33 : Rougeole : formation à la conduite à tenir autour d'un cas de rougeole en milieu de
soins / recommandations vaccinales en milieu professionnel
- Annexe 34 : Construction d'un projet de chirurgie ambulatoire
- Annexe 35 : Construction d'un programme de Développement Professionnel Continu (DPC)
- Annexe 36 : Formation des tuteurs de stage des étudiants paramédicaux
- Annexe 37 : Déclaration des événements indésirables graves (EIG), des vigilances et
signalements des infections nosocomiales (IN).
- Annexe 38 : Formation à la démarche palliative et à l'accompagnement des personnes en fin de
vie des personnels confrontés à des situations de fin de vie en dehors des services
spécialisés